

**Attestation sur l'honneur pour l'application du bouclier tarifaire électricité
habitat collectif 2022 et 2023**

A compléter, imprimer, signer et renvoyer par mail à l'adresse suivante : bouclier-elec-habitatcollectif@es.fr

Il est demandé de renseigner une attestation par Point de Livraison (Pdl).

Pensez à rayer les mentions inutiles⁽²⁾

1. Informations relatives au client concerné :

Raison sociale / Nom du client :

Référence client :

Référence du contrat :

Nom du site :

Adresse du site :

Point de livraison :

Nom du gestionnaire du site⁽¹⁾ :

Adresse du gestionnaire du site⁽¹⁾ :

Code NAF client⁽¹⁾ :

Numéro SIRET du client⁽¹⁾ :

Code NAF gestionnaire⁽¹⁾ :

Numéro d'enregistrement au registre des copropriétés⁽¹⁾ :

2. Déclarations du client

Je soussigné,, représentant⁽²⁾ :

Le syndicat des copropriétaires du

Le bailleur

Le gestionnaire d'un établissement ou lieu visé à l'article 10 des décrets no 2022-1764
et no 2022-1763 du 30 décembre 2022 relatifs à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à
l'augmentation du prix de l'électricité pour le second semestre 2022 et l'année 2023

L'aménageur d'infrastructures de recharge électrique, ou son délégataire, visé à l'article 10 bis du décret
no 2022-1763 du 30 décembre 2022 relatif à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à
l'augmentation du prix de l'électricité pour 2023

- L'Etat gestionnaire de logements attribués en application des dispositions des articles D. 2124-75 et D. 2124-75-1 du code général de la propriété des personnes publiques :

atteste sur l'honneur appartenir à l'une des catégories de clients mentionnée à ⁽²⁾ l'article 2 / article 10 / article 10 bis des décrets no 2022-1764 et no 2022-1763 du 30 décembre 2022 relatifs à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du prix de l'électricité pour le second semestre 2022 et 2023 ;

atteste sur l'honneur que le bâtiment dont je suis ⁽²⁾ propriétaire / gestionnaire est affecté à% pour 2022 et% pour 2023⁽³⁾ à ⁽²⁾ usage d'habitation (parties communes et parties privatives) / des espaces de logement et d'hébergement des personnes physiques au sein des établissements et lieux dont je suis gestionnaire (article 10 des décrets no 2022-1763 et no 2022-1764 du 30 décembre 2022 précités) ;
(rayer cet alinéa si application de l'article 10 bis du décret n°2022-1763 du 30 décembre 2022 précité).

m'engage à informer ⁽²⁾ les consommateurs résidentiels / les copropriétaires dudit bâtiment que la société **ES ENERGIES STRASBOURG** fournisseur d'électricité, a demandé en leur nom et pour leur compte, les aides versées par l'Etat en application des décrets no 2022-1763 et no 2022-1764 du 30 décembre 2022, à les imputer sur les comptes-clients concernés et à utiliser à cette fin les informations fournies dans le présent formulaire (rayer cet alinéa si application de l'article 10 ou de l'article 10 bis des décrets no 2022-1764 et no 2022-1763 du 30 décembre 2022 précités).

Je reconnais avoir pris connaissance des obligations m'incombant au titre du décret précité relatives :

- à l'imputation du montant des aides perçues dans les coûts mis à la charge des consommateurs résidentiels éligibles (rayer cet alinéa si application de l'article 10 ou de l'article 10 bis),
- au remboursement des trop-perçus le cas échéant à mon fournisseur d'électricité, et à y adhérer sans réserve.

J'ai été informé que la réception de la présente attestation par le fournisseur d'électricité moins de dix (10) jours ouvrés avant les échéances fixées au I et au II de l'article 7 des décrets no 2022-1763 et no 2022-1764 du 30 décembre 2022 précités entraîne un risque de non-traitement de ma demande.

Nom et qualité du signataire :

Fait le à

Signature :

⁽¹⁾ Si applicable.

⁽²⁾ Rayer la (les) mention(s) inutile(s).

⁽³⁾ En application du I.2°.d) de l'article 7 des décrets no 2022-1763 et no 2022-1764 du 30 décembre 2022.